

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/5/18	18/5/18	2018 - 3230
1. Intitulé du projet		
réaménagement et extension de la base de loisirs et du terrain de camping existant du Verdon sur la commune de la Tessoualle.		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SCI LE BOIS NEUF 27 RUE DU HAMEAU 49280 ST LEGER SOUS CHOLET	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	BUTAULT DENIS	
	SOCIETE EN COURS D'IMMATRICULATION	
RCS / SIRET		Forme juridique SCI
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
CATEGORIE N°42	réalisation d'un terrain de camping en deux tranches, avec une capacité en phase finale de moins de 200 emplacements.	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Réaménagement d'un terrain de camping existant en 1ere tranche avec extension future de la zone de loisirs existante en 2eme phase. La capacité de l' exploitation sera inférieure à 200 emplacements. Des travaux de réfection sont prévus pour le camping: sanitaires et bâtiments existants (local technique), voiries, réseaux électriques, réseaux d'eau et d' assainissement . Création de locaux de service dédiés au fonctionnement du camping seront créés : sanitaires, bureau d' accueil, local direction, buvette. L' assainissement actuel sera démoli et remplacé par un système d' assainissement non collectif planté (phyto - épuration correspondant à l' etude de filiere pour traiter 105 Équivalents Habitants (rejets 9,9KDBO5).		

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants:

1/ Réhabilitation du terrain de camping existant et remise aux normes de l'ensemble des équipements. (Les équipements actuels de type sanitaires sont actuellement hors d'état de fonctionner.

2/Réalisation d'un système d'assainissement aux normes actuelles et performant, en remplacement de celui existant, qui, lui, sera démoli.

3/Extension sur la zone de loisirs actuelle, du terrain de camping, pour augmenter le confort des utilisateurs.

Ce projet sera réalisé en deux phases, la première (tranche 1), aura une capacité de 60 emplacements et est projetée pour mars 2019 et la seconde (tranche 2), aura une capacité de 47 emplacements, projetée courant 2025/2026.

L'ensemble des deux tranches portera la capacité de l'exploitation à 107 emplacements.

Les équipements envisagés couvriront donc les besoins pour ces 107 emplacements, tant au niveau des services que des traitements des effluents et déchets occasionnés par la fréquentation des usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Remise en état, par élagage et plantation des haies et des arbres existants sur le site.

Réalisation de travaux de génie civil, reconditionnement extension et rénovation des voiries existantes.

Réaménagement des bâtiments existants sur le site.

Création de voies pour la circulation et accès aux parcelles et services liés au terrain de camping.

Création de locaux de service(accueil, direction, sanitaires...)

Démolition du système d'assainissement actuel et création d'un nouveau (phyto - épuration), plus performant et aux normes actuelles.

Remise en état et extension des réseaux d'évacuation et distribution des fluides et courants faibles, afin de desservir les parcelles en eau et électricité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Accueil de touristes à l'année suivant différents modes d'hébergement:

-En tranche 1:

- Mobile-Home / (22 emplacements)
- Emplacements nus / (19 emplacements)
- POD (hébergement en bois de 15 à 18 m²) / (18 emplacements)
- Habitat insolite (cabanes perchées) / (2 emplacements)

-En tranche 2

- Chalets / (20 emplacements)
- Emplacements nus / (26 emplacements)

Capacité totale / (107 emplacements)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une dossier de demande d'assainissement non collectif a été déposé auprès du SPANC de la commune de la Tessoualle.

Un dossier de demande d'autorisation pour permis d'aménager et de construire sera déposé en mairie de la Tessoualle.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
TERRAIN	3.5 ha
LOCAUX DE SERVICE	200 m ²
	47.00875336° - -0.79409832°

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LE BOIS NEUF
ROUTE DU VERDON
49280 LA TESSOUALLE

Coordonnées géographiques¹

Long. 47° 08' 7.5" 336 Lat. 07° 04' 09" 832

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	LAC DU VERDON : 520005709
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	VOIR PPRN ET PPRT DE LA COMMUNE DE LA TESSOUALLE PPRN ET PPRT APPROUVES EN DATE DU 03/09/2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	BASSIN VERSANT DU LAC DE RIBOU
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	ZONE DE SISMIQUE / RISQUE SISMIQUE ALEA MODERE ZONE INNONDABLE / NON CONCERNE PUISQUE LE PROJET EST SITUE AU DESSUS DU BARRAGE DU VERDON
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	LE TRAFIC AUTOMOBILE ET DE VEHICULES MOTORISES SERA RESERVE AUX UTILISATEURS DE L ETABLISSEMENT , LIMITE A 10KM/H ET INTERDITS DE 22H00 A 7H00.PAR CONSEQUENT LE RISQUE D' ACCIDENT EST LIMITE.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	LE TRAFIC AUTOMOBILE ET DE VEHICULES MOTORISES SERA RESERVE AUX UTILISATEURS DE L ETABLISSEMENT , LIMITE A 10KM/H ET INTERDITS DE 22H00 A 7H00. PAR CONSEQUENT LE RISQUE DE BRUITS EST LIMITE.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	L'ECLAIRAGE NOSCTURNE SERA LIMITE AUX INTERSECTIONS DES VOIES DE CIRCULATION DU CAMPING. PAR CONSEQUENT LES NUISANCES LUMINEUSES SONT LIMITEES.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	EFFLUENTS DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF. PHYTO-EPURATION REJETS CORRESPONDANTS AU TRAITEMENT DE 165 EQUIVALENTS HABITANTS SOIT 9,9 KDBO5
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	DECHETS MENAGERS : LES ORDURES MENAGERES SERONT COLLECTEES PAR LES SERVICES DE RAMASSAGE COLLECTIFS. DECHETS VERTS : LES DECHETS VERTS SERONT TRAITES PAR BROyage AVANT DEPOT EN DECHETTERIE.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

-SYSTEME D' ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES NON COLLECTIF (PHYTO EPURATION)
 -VITESSE DES VEHICULES LIMITEE A 10 KM/H DANS L'ENCEINTE DU TERRAIN
 -INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES VEHICULES DE 22H00 A 7H00
 -BARBECUE INDIVIDUELS AU CHARBON DE BOIS INTERDIT
 -ECLAIRAGE NOCTURNE LIMITE A LA REGLEMENTATION OBLIGATOIRE DES TERRAIN DE CAMPING. (ECLAIRAGE DES INTERSECTIONS ET DES BLOCS SANITAIRE)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

AU REGARD DU NOMBRE D'EMPLACEMENTS ET DE LA CAPACITE D' ACCUEIL DE 107 EMBLEMES EN PHASE FINALE DU PROJET, DES MESURES PRISES, LES RISQUES D' IMPACTE SUR L' ENVIRONNEMENT SEMBLE MAITRISES. CECI AU NIVEAU DES NUISANCES DE BRUIT, DE LUMIERE NOCTURNE, DES EFFLUENTS ET DE LA CIRCULATION INTERNE.
 LA MISE AU NORMES , L'EXTENSION DE CET ANCIEN TERRAIN DE CAMPING ET LA CREATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS NE POURRONT QU' AMELIORER L'ENSEMBLE DES AMENAGEMENTS EXISTANTS. (ACTUELLEMENT INSUFISANT , DELABRES CAR A L ABANDON)
 PAR CONSEQUENT IL NE SEMBLE PAS NECESSAIRE DE REALISER UNE EVALUATION ENVIRANNEMENTALE POUR CE PROJET DE REAMENAGEMENT DU TERRAIN EXISTANT.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - ☒ non publié ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
COPIE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AMENAGER ET DE CONSTRUIRE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LA TESSOUALLE

le, 09/05/2018

Signature



